

Les étrangers signeront une déclaration

Refus du droit de séjour pour les récalcitrants

Le gouvernement fédéral a approuvé ce mercredi le texte de l'engagement du primo-arrivant. Il sera désormais demandé à tout étranger (non européen), qui désire demeurer plus de trois mois chez nous, de signer un engagement à respecter nos droits, devoirs et libertés. Il s'engagera à s'intégrer socialement, professionnellement et culturellement, y compris l'obligation d'apprendre la langue de son lieu de résidence et de chercher du travail. Celui qui ne signe pas se verra refuser son droit de séjour...

« C'est un texte important », commente Theo Francken (N-VA). « J'ai toujours voulu un lien entre le droit de séjour et l'obligation de s'intégrer. Je considère que c'est un point essentiel pour développer une politique de l'immigration efficace. »

Le secrétaire d'État à l'Asile et aux Migrations explique que le vote d'un décret favorable à un parcours d'intégration en Belgique francophone permet enfin de concrétiser ce point de l'accord gouvernemental. « Il ne s'agit pas d'un simple bout de papier », reprend-il, expliquant au passage que le texte a été élaboré avec

Étienne Vermeersch, un professeur et philosophe flamand réputé au nord du pays, « car il permet d'évaluer le signataire au fil des ans (diplôme, travail, suivi d'un cours d'intégration, connaissance

de la langue, etc.) et cela aura une influence sur la prolongation de son titre de séjour. Nous avons là un instrument magnifique pour stimuler

Il s'engagera aussi à apprendre la langue et chercher un travail

l'intégration et sanctionner son absence, le cas échéant. Ce n'est pas un texte moralisateur, ni stigmatisant, mais clair et juste. »

La déclaration sera présentée (en principe dès l'été) à l'étranger dans une langue qu'il comprend et si besoin, lecture lui en sera faite. « Cet engagement devra être signé

par tout ressortissant d'un autre pays que ceux de l'Union européenne. La personne disposera de 30 jours pour le signer, ce qui lui donnera le temps de le lire et de bien le comprendre », précise-t-il encore.

GARÇON ET FILLE : MÊMES DROITS

En voici quelques extraits: « Je, soussigné(e), déclare, m'engager à veiller à ce que moi et mes enfants éventuels, nous intégrions dans la société durant notre séjour en Belgique, et que nous y participions activement (...) Je comprends et accepte que, dans ce pays, chacun jouisse des libertés fondamentales prévues dans la constitution: libertés d'opinion, d'association, de culte et de vivre son

orientation sexuelle (...) Je comprends et accepte que garçons et filles aient les mêmes droits et ne peuvent dès lors pas être contraints de se marier (...) Je comprends et accepte que toute implication dans un délit puisse mettre en péril l'octroi et le maintien de mon titre de séjour (...) Je comprends et accepte que la connaissance de la langue de la région dans laquelle je m'établirai (français, néerlandais, allemand) soit essentielle. Je consentirai les efforts suffisants pour l'apprendre ». Etc.

Précisons que cette déclaration ne devra pas être signée que par les demandeurs d'asile, mais par tout étranger (hors Union européenne) qui s'installerait durablement en Belgique, donc aussi par les personnes arrivant ici par le biais du regroupement familial.

EXCEPTIONS

Celui qui ne signera pas pourra se voir indiquer la frontière... mais M. Francken sait que ce ne sera pas toujours simple de renvoyer les récalcitrants: un Syrien qui refuse de signer ne pourrait, actuellement du moins, être viré de Belgique. L'état de guerre que connaît son pays le place sous la protection des conventions internationales. À noter aussi que certaines catégories seront dispensées de signature: les mineurs, les étudiants, les personnes gravement malades ou atteintes d'une déficience mentale, celles victimes du trafic d'êtres humains, etc. ●

DIDIER SWYSEN

Francken : un homme ferme et pressé

Il est content, Théo Francken. « Cette déclaration est essentielle pour développer une politique de l'immigration efficace. » Un point de l'accord du gouvernement auquel il tenait particulièrement. Il peut donc le biffer sur sa « list to do ».

Francken, une personnalité pas toujours facile à appréhender, même chez ses alliés gouvernementaux du MR où l'on excuse ses déclarations parfois excessives, car on sait que sa méthode à poigne peut les servir. C'est que, généralement, Francken, on l'apprécie... ou on le déteste. Conspué dès son entrée en matière pour sa présence

de l'anniversaire d'un collaborateur notoire et quelques vieux mails sulfureux qui lui ont valu des accusations d'homophobie et de racisme sur les bancs de l'opposition. Depuis, cela ne s'est pas arrangé. L'Écolo Zakia Khattabi dit « pratiquer le cordon sanitaire » avec lui; au cdH, on juge sa politique peu équilibrée et le PS considère carrément qu'un raciste est à la tête du département... Mais au fil des mois, il n'est pas le ministre le plus contesté, bien moins que ses collègues Galant ou Marghem, par exemple.

Ce qui affole le thermomètre politique, c'est sa propension à

twitter de manière hardie et provocante, au point d'avoir été recadré par le Premier ministre. Les critiques, il s'en amuse, lançant à l'assemblée venue l'écouter au Cercle de Lorraine: « Bonjour! Je suis presque le diable à ce qu'il paraît... »

FERMETÉ

Il gère avec fermeté l'Asile. Peu importe que la gauche et une flopée d'associations l'incendient régulièrement. Il sait qu'une majorité des Belges a plus de compréhension pour sa fermeté que de compassion pour les malheurs des demandeurs d'asile... Mais l'affirma-

tion lui ferait froncer les sourcils, tant il est convaincu de mener une politique ferme, mais juste: « Doux avec les faibles et dur avec ceux qui abusent de notre hospitalité ». Sa devise.

« J'ai montré que j'ai une ligne claire », dit-il. « Les gens aiment ça. » Son entourage confirme cette volonté d'aller toujours de l'avant, malgré les critiques: « Il se concentre sur son travail », dit un proche. « Il gagne en popularité, car les gens reconnaissent ce qu'il fait. Il parle « vrai », mais ne se contente pas de parler, il agit. Et il est content qu'on reconnaisse les efforts qu'il fait. » ●

D.SW.

Confirmation saisonnière chez nos voisins**Moins de demandes en Hollande et en Allemagne**

La meilleure preuve que la baisse du nombre de demandes d'asile est avant tout saisonnière, c'est que le phénomène se répète chez nos voisins, en Hollande et en Allemagne, par exemple. « *En février, nous avons enregistré 1.755 demandes, c'est 30 % de moins qu'en janvier* »,

indiquent les responsables néerlandais de ce département, « *mais cela reste une augmentation de 141 % par rapport à février 2015.* » Contrairement à ce qui se passe chez nous, les Syriens restent la nationalité la plus présente chez nos voisins du nord.

L'Allemagne a, elle, comptabilisé les arrivées de 61.428 demandeurs d'asile en février, soit un tiers de moins que le mois précédent, selon les chiffres publiés par le ministère de l'Intérieur. Ici aussi, les Syriens devancent les Irakiens et les Afghans. ●

D.S.W.

Statistiques de mars**Demandeurs d'asile encore à la baisse**

À une semaine de la fin mars, on en était à 1.177 dossiers de demande d'asile, ce qui signifie que le total mensuel sera similaire à celui de mars 2014 (1.348) et même inférieur aux 1.523 dossiers introduits en février dernier... qui représentaient déjà la moitié de ceux de janvier.

Theo Francken twitte régulièrement à ce sujet: il y a deux semaines, il annonçait qu'aucun Syrien n'avait été enregistré, ce lundi-là, à l'Office des étrangers, une première depuis l'été ou que les demandeurs d'asile n'étaient que 177 la semaine suivante... ce qui contraste avec les 1.900 dossiers ouverts chaque semaine pendant le pic de la crise de l'an dernier.

« *Cela a été la même chose la semaine dernière* », explique la porte-parole de l'Office. « *On ne sait pas s'il y a eu un effet attentats, mais on a eu peu de candidats le 23 mars... C'est vrai que les transports publics étaient perturbés et que cela a peut-être freiné certaines personnes.* »

FRONTIÈRES FERMÉES

M. Francken évoque aussi la fermeture des frontières en Grèce... Alors qu'elle est toute récente et que la majorité des candidats ne voyagent pas d'Athènes à Bruxelles en quinze jours.

La raison la plus valable reste l'hiver et ses conditions de voyage plus difficiles, surtout pour la traversée de la Méditerranée. On verra donc ce qui se passera au printemps, puis surtout en été...

Parmi les nationalités représentées, les Afghans sont toujours les plus nombreux. « *Il y a beaucoup moins d'Irakiens: deux, vendredi dernier; trois, le jeudi...* », détaille la porte-parole. « *Par contre, on revoit beaucoup de Guinéens.* » ●

D.S.W.

40 % sont partis volontairement**Dix mille étrangers renvoyés l'an dernier**

Le nouveau texte que le gouvernement vient d'adopter pourrait donc avoir une sérieuse influence sur le nombre de personnes qui sont reconduites chaque année dans leur pays d'origine. En 2015, ce sont 10.081 personnes qui ont pris l'avion du retour et cela représentait une augmentation de 15,5% par rapport à 2014.

Les destinations de retour étaient prioritairement l'Albanie, la Roumanie, le Maroc, le Kosovo et l'Af-

ghanistan.

Un peu plus de 4.150 d'entre elles (+ 14% par rapport à 2014) sont reparties volontairement avec l'aide de l'État (un total qui s'inscrit dans la moyenne de ces cinq dernières années). Plus de 2.000 de ces retours volontaires étaient des migrants en séjour illégal, près de 1.500 des demandeurs d'asile déboutés et 562 des demandeurs dont la procédure était

en cours. Mais la majorité des personnes rapatriées (5.894) a dû être poussée dans le dos (soit une augmentation de 16% par rapport à l'année précédente). « *Cette hausse est principalement liée à la forte augmentation des rapatriements des personnes en séjour irrégulier* », explique M. Francken. « *Avec 3.107 rapatriements, les résultats de 2014 ont été dépassés de 20%.* »

1.437 CRIMINELS

Rappelons aussi que 1.437 criminels ont été reconduits dans leur pays d'origine à la sortie de la prison, une augmentation de 129% dont le secrétaire d'État à l'Asile s'est déjà réjoui. Cela ne surprendra personne, mais ces expulsions-là resteront l'une des grandes priorités de Theo Francken en 2016. ●

D.S.W.